

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 27 novembre 2019

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE BEAUCE-SARTIGAN**

Procès-verbal d'une séance régulière de la Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan tenue en la salle du conseil des maires, le 27 novembre 2019 à 20 h. Sont présents :

M. Carl Boilard	La Guadeloupe
Mme Manon Veilleux	Lac-Poulin
Mme Lyne Bourque	Notre-Dame-des-Pins
M. Éric Rouillard	Saint-Benoît-Labre
M. Yvon Paquet	Saint-Côme-Linière
M. André Longchamps	Saint-Éphrem-de-Beauce
M. Camil Martin	Saint-Évariste-de-Forsyth
M. Alain Quirion	Saint-Gédéon-de-Beauce
M. Claude Morin	Saint-Georges
M. Ghislain Jacques	Saint-Hilaire-de-Dorset
M. Dany Quirion	Saint-Honoré-de-Shenley
M. Éric Giguère	Saint-Martin
M. François Morin	Saint-Philibert
M. Luc Paquet	Saint-René
M. Martin St-Laurent	Saint-Simon-les-Mines
M. Clément Létourneau	Saint-Théophile

Sous la présidence de monsieur Normand Roy, préfet et maire de Saint-Éphrem-de-Beauce. Assistent également à la rencontre monsieur Éric Paquet, directeur général, et monsieur Luc Bergeron, directeur général adjoint.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après constatation du quorum, la séance est officiellement ouverte par le préfet.

2019-11-177

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Alain Quirion, appuyé par madame Manon Veilleux et résolu à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Élections :
 - 3.1 Nomination d'un président et d'un secrétaire d'élection;
 - 3.2 Procédure d'élection;
 - 3.3 Dépôt des mises en candidature pour le poste de préfet, préfet suppléant et pour les sièges 1, 2 et 3 du comité administratif :

- Élection et nomination du préfet;
 - Élection et nomination du préfet suppléant;
 - Élection et nomination des membres du comité administratif;
 - Résolution autorisant les signataires des effets bancaires (s'il y a lieu);
- 3.4 Nomination des représentants de la MRC sur les comités constitués en vertu de la loi ou par décision du conseil;
4. Gestion administrative et financière :
- 4.1 Dépôt et adoption du procès-verbal de la séance régulière du 16 octobre 2019;
 - 4.2 Dépôt du procès-verbal du comité administratif du 19 novembre 2019;
 - 4.3 Dépôt du procès-verbal du comité de sécurité publique du 6 novembre 2019;
 - 4.4 Prévisions budgétaires 2020:
 - Adoption du budget;
 - Contribution au CEB
 - Adoption des quotes-parts;
 - Fixation du taux d'intérêt sur arrérages;
 - Service de génie municipal – Taux horaires 2020
 - État des surplus accumulés et réservés;
 - 4.5 Adoption du calendrier des séances du comité administratif et du conseil des maires pour l'année 2020;
 - 4.6 Radiation de prêts FLI-FLS;
5. Dossiers régionaux :
- 5.1 Politique de développement du territoire :
 - Saint-Simon-les Mines/ Terrain de pétanque;
 - Saint-Simon-les Mines/ Équipements de sonorisation;
 - Notre-Dame-des-Pins/ Équipements de patinoire;
 - MRC de Beauce-Sartigan/ Les Arts de la rue;
 - 5.2 Redressement territorial des limites municipales Saint-Martin et Ville de Saint-Georges
 - 5.3 Déclaration pour l'inclusion et l'ouverture à la diversité;
 - 5.4 Ville de Saint-Georges/ Appui au projet de stade de soccer intérieur;
 - 5.5 Regroupement OMH/ Informations;
 - 5.6 Pont Perrault;
6. Aménagement du territoire, urbanisme et rénovation domiciliaire :
- 6.1 Certificat de conformité;
 - Règlement 751-2019 Ville de Saint-Georges;
 - Règlement 755-2019 Ville de Saint-Georges;
 - 6.2 Avis de la MRC de Beauce-Sartigan devant être transmis à la CPTAQ concernant une demande d'aliénation et d'utilisation à une fin autre qu'agricole présentée par la société en commandite ÉNERGIR sur une superficie de 0.2753 hectare (lot 5 040 287) sur le territoire de la municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce- dossier 425414
7. Gestion du personnel :
- 7.1 Démission de monsieur Jean-Christophe Gilbert-Gauthier/ technicien en évaluation;

- 7.2 Nomination de monsieur Antoine Tanguay à titre d'employé régulier à l'essai/ technicien en évaluation;
8. Correspondance;
9. Rapport des comités (s'il y a lieu);
10. Dépôt de documents :
 - 10.1 États financiers mensuels;
 - 10.2 Rapport mensuel de la SAAQ;
 - 10.3 Rapport annuel Arterre 2018-2019;
11. Divers :
 - 11.1 Opération Nez rouge;
 - 11.2 Projet de loi 48;
 - 11.3 Sûreté du Québec/ Tarification;
 - 11.4 Service de pinces de désincarcération;
12. Période de questions;
13. Clôture de la séance.

Note : Le préfet cède la présidence de la rencontre au directeur général.

**ÉLECTIONS POUR LE POSTE DE PRÉFET, PRÉFET SUPPLÉANT
ET POUR LES MEMBRES DU COMITÉ ADMINISTRATIF ET
NOMINATIONS AUX COMITÉS CONSTITUÉS EN VERTU DE
CERTAINES LOIS OU PAR DÉCISION DU CONSEIL DES MAIRES**

2019-11-178

**NOMINATION D'UN PRÉSIDENT ET D'UN SECRÉTAIRE
D'ÉLECTION**

Il est proposé par monsieur Dany Quirion, appuyé par monsieur Ghislain Jacques et résolu à l'unanimité, que messieurs Éric Paquet et Luc Bergeron soient nommés respectivement président et secrétaire d'élection.

PROCÉDURE D'ÉLECTION

La procédure d'élection adoptée le 17 janvier 2018 est expliquée aux maires. Aucune question relative à celle-ci n'est soulevée.

DÉPÔT DES MISES EN CANDIDATURE ET ÉLECTIONS

Le président d'élection demande les bulletins de mise en candidature.

AU POSTE DE PRÉFET

Le président d'élection fait la lecture de la seule candidature reçue, soit celle de monsieur Normand Roy, maire de Saint-Éphrem-de-Beauce, proposée et appuyée par monsieur Alain Quirion, maire de la municipalité Saint-Gédéon-

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 27 novembre 2019

de-Beauce et par monsieur Martin St-Laurent, maire de la municipalité Saint-Simon-les-Mines.

Monsieur Normand Roy est déclaré dûment élu au poste de préfet de la MRC de Beauce-Sartigan pour une période de (2) deux ans.

AU POSTE DE PRÉFET SUPPLÉANT

Le président d'élection fait la lecture de la seule candidature reçue soit celle de monsieur Claude Morin, maire de la ville de Saint-Georges, proposée et appuyée par monsieur Alain Quirion, maire de la municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce, et par monsieur Dany Quirion, maire de la municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley.

Monsieur Claude Morin est déclaré dûment élu au poste de préfet suppléant de la MRC de Beauce-Sartigan pour une période d'un an.

MEMBRES DU COMITÉ ADMINISTRATIF

Le préfet et le préfet suppléant sont membres d'office.

AU SIÈGE NUMÉRO 1

En vertu de l'article 2 des lettres patentes de la MRC et de l'article 123 du Code municipal, ce siège est attribué au représentant de la ville de Saint-Georges, monsieur Claude Morin.

Monsieur Morin occupant déjà le siège réservé au préfet suppléant, le président d'élection recueille les candidatures pour le siège numéro 1.

Le président d'élection fait la lecture de la seule candidature reçue soit celle de monsieur Dany Quirion, maire de la municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley, proposée et appuyée par monsieur Alain Quirion, maire de la municipalité Saint-Gédéon-de-Beauce et par monsieur Martin St-Laurent, maire de la municipalité Saint-Simon-les-Mines.

Monsieur Dany Quirion est déclaré dûment élu au siège numéro 1 du comité administratif de la MRC de Beauce-Sartigan pour une période d'un an.

AU SIÈGE NUMÉRO 2

Le président d'élection fait la lecture de la seule candidature reçue soit celle de monsieur Martin St-Laurent, maire de la municipalité de Saint-Simon-les-Mines, proposée et appuyée par madame Manon Veilleux, maire de la municipalité de Lac Poulin, et par monsieur Dany Quirion, maire de la municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley.

Monsieur Martin St-Laurent est déclaré dûment élu au siège numéro 2 du comité administratif de la MRC de Beauce-Sartigan pour une période d'un an.

AU SIÈGE NUMÉRO 3

Le président d'élection fait la lecture de la seule candidature reçue, soit celle de monsieur Alain Quirion, maire de la municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce, proposée et appuyée par monsieur Normand Roy, maire de la municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce, et par monsieur Martin St-Laurent, maire de la municipalité de Saint-Simon-les-Mines.

Monsieur Alain Quirion est déclaré dûment élu au siège numéro 3 du comité administratif de la MRC de Beauce-Sartigan pour une période d'un an.

2019-11-179

NOMINATION DES PERSONNES ÉLUES

Attendu les dispositions de l'article 198 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et de l'article 123 du Code municipal;

Attendu le résultat des élections au poste de préfet, préfet suppléant et des membres du comité administratif aux sièges 1, 2 et 3;

Il est proposé par monsieur Clément Létourneau, appuyé par monsieur Carl Boilard et résolu à l'unanimité, que :

M. Normand Roy soit nommé au poste de préfet;
M. Claude Morin soit nommé au poste de préfet suppléant;
M. Dany Quirion soit nommé au siège 1 du comité administratif;
M. Martin St-Laurent soit nommé au siège 2 du comité administratif;
M. Alain Quirion soit nommé au siège 3 du comité administratif.

Note : le préfet reprend la présidence de l'assemblée.

Note : Monsieur Luc Paquet quitte la séance, il est 20hre15.

2019-11-180

NOMINATIONS AUX COMITÉS INTERNES, EXTERNES ET ORGANISMES

Il est proposé par monsieur Dany Quirion, appuyé par monsieur Éric Giguère et résolu unanimement, que les personnes ci-après nommées soient désignées aux postes suivants :

COMITÉS OBLIGATOIRES EN VERTU DE LA LOI (RÉMUNÉRÉS)

Membre du comité de sécurité publique

Siège 1 : M. Éric Giguère (échéance novembre 2021)
Siège 2 : M. Alain Quirion (échéance novembre 2020)
Siège 3 : M. Normand Roy (échéance novembre 2021)
Siège 4 : M. Clément Létourneau (échéance novembre 2020)
Siège 5 : Siège d'office du maire de Saint-Georges
Siège 6 : Élu nommé par la Ville de Saint-Georges

**MRC DE BEUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 27 novembre 2019

Membres du bureau des délégués

Poste numéro 1 : Le préfet est membre d'office
Poste numéro 2 : Martin St-Laurent
Poste numéro 3 : Claude Morin

Comité consultatif agricole

Siège 1 : Le préfet et/ou le préfet suppléant
Siège 2 : 1 membre du comité administratif : Alain Quirion
Siège 3 : 1 représentant désigné par la Ville de Saint-Georges
3 producteurs agricoles désignés par l'UPA

Commission d'aménagement

Les membres du comité administratif

COMITÉS INTERNES (RÉMUNÉRÉS)

Comité de la ruralité :

Les membres du comité administratif

Comité de sécurité incendie :

Préfet et/ou préfet suppléant
Alain Quirion
Direction générale de la MRC
Représentant désigné par la Ville de Saint-Georges
Directeur du Service des incendies de la ville de Saint-Georges
Directeur du Service des incendies de la municipalité de Saint-Martin

**Table régionale des élus municipaux de la Chaudière-Appalaches
(TREMCA)**

Préfet
Claude Morin

Comité de la piste cyclable :

Les membres du comité administratif
Direction générale de la MRC

Comité des matières résiduelles (PGMR)

Préfet et/ou préfet suppléant
Yvon Paquet
Direction générale de la MRC
Directeur général de la Régie intermunicipale
2 représentants de la Régie intermunicipale
Directeur général de la ville de Saint-Georges

Gestion intégrée des boues de fosses septiques :

Les membres du comité administratif
1 représentant désigné par la Ville de Saint-Georges

COMITÉS EXTERNES (NON RÉMUNÉRÉS)

Conseil économique de Beauce :

Martin St-Laurent
Éric Giguère
(Maire de Saint-Georges d'office)

Comité culturel :

Normand Roy
Direction générale de la MRC
Agente de développement culturel
4 représentants du milieu culturel

Cour municipale commune :

Martin St-Laurent

Cobaric II :

Martin St-Laurent

Agence de mise en valeur de la forêt privée de la Chaudière :

Au CA et à l'AGA : Luc Paquet
Substitut : aucun

Fondation des services universitaires en Chaudière-Appalaches :

Yvon Paquet

Conseil consultatif des services universitaires en Beauce-Appalaches :

Préfet et/ou préfet suppléant

Transport autonomie Beauce-Etchemins (CA) :

Préfet
Substitut : Direction générale de la MRC

Transport collectif en milieu rural et comité de suivi du taxi collectif :

Préfet et/ou préfet suppléant
Directeur général adjoint de la MRC

Comité investissement commun (FLS) :

Manon Veilleux
1 représentant désigné par la Ville de Saint-Georges

Comité directeur entente sectorielle bioalimentaire Chaudière-Appalaches (TACA) :

Préfet et/ou Direction générale de la MRC

Comité de vigilance Régie intermunicipale du comté de Beauce-Sud :

Direction générale de la MRC

Table alcool au volant :

Lyne Bourque

Comité socioéconomique de la Chambre de commerce :

Préfet

Destination Beauce :

Martin St-Laurent
Substitut : Claude Morin

Table de concertation des aînés :

Directeur général adjoint

Table de concertation jeunesse :

François Morin
Substitut : Directeur général adjoint

2019-11-181

**DÉPÔT ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
RÉGULIÈRE DU 16 OCTOBRE 2019**

Il est proposé par monsieur Camil Martin, appuyé par monsieur Carl Boilard et résolu à l'unanimité, d'accepter le procès-verbal de la séance régulière du conseil des maires du 16 octobre 2019 tel que rédigé par le directeur général.

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ ADMINISTRATIF
DU 19 NOVEMBRE 2019**

Le directeur général dépose aux maires le procès-verbal du comité administratif du 19 novembre 2019 à titre d'information.

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DE SÉCURITÉ
PUBLIQUE DU 6 NOVEMBRE 2019**

Le directeur général dépose aux maires le procès-verbal du comité administratif du 6 novembre 2019 à titre d'information.

2019-11-182

**ADOPTION DU BUDGET 2020 – PARTIE 1 – MUNICIPALITÉS
RURALES**

Il est proposé par monsieur Clément Létourneau, appuyé par monsieur Alain Quirion et résolu à l'unanimité, d'adopter la partie 1 du budget 2020 telle que présentée et expliquée par le directeur général.

Le budget de la partie 1 totalise 1 899 161 \$ et comprend une quote-part totale de 484 338 \$ provenant des municipalités rurales.

Monsieur Claude Morin n'a pas participé aux délibérations sur ce sujet.

2019-11-183

**ADOPTION DU BUDGET 2020 – PARTIE 2 – BOUES DE FOSSES
SEPTIQUES**

Il est proposé par madame Manon Veilleux, appuyée par monsieur Yvon Paquet et résolu à l'unanimité, d'adopter la partie 2 du budget 2020 telle que présentée et expliquée par le directeur général.

Le budget de la partie 2 totalise 507 848 \$ et prévoit des revenus égaux à ce montant provenant de la tarification pour la vidange, le transport et le traitement des boues de fosses septiques.

2019-11-184

**ADOPTION DU BUDGET 2020 – PARTIE 3 – MUNICIPALITÉS
RURALES ET VILLE DE SAINT-GEORGES**

Il est proposé par monsieur Claude Morin, appuyé par monsieur Ghislain Jacques et résolu à l'unanimité, d'adopter la partie 3 du budget 2020 telle que présentée et expliquée par le directeur général.

Le budget de la partie 3 totalise 2 829 030 \$ et comprend une quote-part totale de 1 218 170 \$ provenant des municipalités.

2019-11-185

**ADOPTION DU BUDGET 2020 – PARTIE 4 – INSPECTION
RÉGIONALE**

Il est proposé par monsieur Martin St-Laurent, appuyé par monsieur Camil Martin et résolu à l'unanimité, d'adopter la partie 4 du budget 2020 telle que présentée et expliquée par le directeur général.

Le budget de la partie 4 totalise 106 265 \$ et prévoit des revenus égaux à ce montant provenant des municipalités ayant adhéré à l'entente pour l'inspection régionale ainsi que d'une subvention du MAMH au montant de 50 000\$. La majoration de 10 % prévue par la MRC pour la gestion administrative sera retournée à la partie 3 à titre de revenu.

Les maires des municipalités n'étant pas liées à cette entente n'ont pas participé aux délibérations.

CONTRIBUTION AU CEB

Les élus discutent entre eux de la contribution versée au CEB et de la nouvelle entente à convenir avec l'organisme.

2019-11-186

ADOPTION DES QUOTES-PARTS 2020

Il est proposé monsieur Claude Morin, appuyé par monsieur Clément Létourneau et résolu à l'unanimité, de décréter l'imposition des quotes-parts prévues au budget 2020 aux municipalités concernées, et ce, selon le tableau présenté par le directeur général et faisant partie des documents d'adoption du budget.

De plus, via une quote-part, il sera imposé aux municipalités intéressées toute somme nécessaire afin de pourvoir aux coûts des travaux réalisés dans les cours d'eau municipaux et régionaux, de même que dans le cadre des services offerts par le Service de génie municipal.

2019-11-187

FIXATION DU TAUX D'INTÉRÊT SUR ARRÉRAGES

Il est proposé par monsieur François Morin, appuyé par monsieur Alain Quirion et résolu à l'unanimité, de fixer à 12 % le taux d'intérêt chargé par la MRC sur tous les comptes qui lui sont dus et dont le délai de paiement est expiré.

2019-11-188

SERVICE DE GÉNIE MUNICIPAL – TAUX HORAIRES 2020

Attendu que le conseil des maires a pris connaissance des taux horaires proposés pour la fourniture du personnel technique en génie municipal de la MRC pour l'année 2020;

Il est proposé par monsieur Yvon Paquet, appuyé par monsieur Camil Martin et résolu à l'unanimité, d'accepter les taux horaires indexés de 2 % pour la fourniture du personnel technique en génie municipal de la MRC pour l'année 2020.

Monsieur Claude Morin n'a pas participé aux délibérations à ce sujet.

ÉTAT DES SURPLUS ACCUMULÉS ET RÉSERVÉS

Le directeur général avise les élus que le présent exercice financier devrait dégager des surplus de plus ou moins 228 989\$ et que les surplus libres disponibles devraient se chiffrer à environ 385 807 \$ pour la partie 1 du budget et à environ 386631 \$ pour la partie 3.

Ces données seront confirmées lorsque les états financiers de 2019 auront été vérifiés.

2019-11-189

ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU COMITÉ ADMINISTRATIF ET DU CONSEIL DES MAIRES POUR L'ANNÉE 2020

Il est proposé par monsieur François Morin, appuyé par monsieur Claude Morin et résolu à l'unanimité que les séances du conseil des maires et du comité administratif soient fixées aux dates et heures suivantes pour l'exercice financier 2020 :

2020	Comité administratif 9 h	Séance régulière 20 h
Janvier	14	22
Février	11	19
Mars	10	18
Avril	7	15
Mai	12	20
Juin	9	17
Juillet	14	-

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 27 novembre 2019

Août	11	19
Septembre	8	16
Octobre	13	21
Novembre	17	25
Décembre	15	-

2019-11-190

RADIATION DE PRÊTS FLI-FLS

Attendu la demande du Conseil économique de Beauce relativement à la radiation de prêts consentis dans le cadre du FLI et du FLS;

Il est proposé par monsieur Yvon Paquet, appuyé par monsieur Clément Létourneau et résolu à l'unanimité, d'autoriser la radiation des prêts FLI et FLS suivants :

FLI #17-007 :	22 333.54 \$
FLI #17-121 :	1 649.45 \$
FLS #17-121 :	553.82 \$
FLI #15-048 :	27 190.78 \$
FLI #11-06 :	4 962.77 \$
FLI #12-027 :	1 303.05 \$
FLS #12-027 :	1 327.59 \$
FLI #12-197 :	2 379.18 \$
FLS #12-197 :	2 544.07 \$

2019-11-191

POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE – PROJET À SAINT-SIMON-LES-MINES – TERRAIN DE PÉTANQUE

Attendu que la municipalité de Saint-Simon-les-Mines a déposé une demande d'aide financière dans le cadre du volet local de la Politique de développement du territoire;

Attendu que ce projet vise à aménager un terrain de pétanque dans cette localité;

Attendu que ce projet a fait l'objet d'une analyse et d'une recommandation écrite détaillée par le comité administratif quant au respect des objectifs et aux modalités du plan de travail de cette politique;

Il est proposé par monsieur Yvon Paquet, appuyé par madame Lyne Bourque et résolu unanimement d'entériner la recommandation du comité administratif et d'accepter le projet mentionné dans le préambule de la présente résolution pour un montant maximal de 34 011.06 \$ dans le cadre du volet local de la Politique de développement du territoire.

Ce projet est recommandé sous réserve des conditions énoncées à la Politique de développement du territoire et des règles gouvernementales applicables.

2019-11-192

POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE – PROJET À SAINT-SIMON-LES-MINES – ÉQUIPEMENTS DE SONORISATION

Attendu que la Municipalité de Saint-Simon-les-Mines a déposé une demande d'aide financière dans le cadre du volet local de la Politique de développement du territoire;

Attendu que ce projet vise à doter la municipalité d'équipements de sonorisation;

Attendu que ce projet a fait l'objet d'une analyse et d'une recommandation écrite détaillée par le comité administratif quant au respect des objectifs et aux modalités du plan de travail de cette politique;

Il est proposé par monsieur Clément Létourneau, appuyé par monsieur Camil Martin et résolu unanimement d'entériner la recommandation du comité administratif et d'accepter le projet mentionné dans le préambule de la présente résolution pour un montant maximal de 4 384.78\$ dans le cadre du volet local de la Politique de développement du territoire.

Ce projet est recommandé sous réserve des conditions énoncées à la Politique de développement du territoire et des règles gouvernementales applicables.

2019-11-193

POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE – PROJET À NOTRE-DAME-DES-PINS – ÉQUIPEMENTS DE PATINOIRE

Attendu que la municipalité de Notre-Dame-des-Pins a déposé une demande d'aide financière dans le cadre du volet local de la Politique de développement du territoire;

Attendu que ce projet vise à procéder à l'acquisition d'équipements pour la patinoire municipale;

Attendu que ce projet a fait l'objet d'une analyse et d'une recommandation écrite détaillée par le comité administratif quant au respect des objectifs et aux modalités du plan de travail de cette politique;

Il est proposé par monsieur Yvon Paquet, appuyé par madame Manon Veilleux et résolu unanimement d'entériner la recommandation du comité administratif et d'accepter le projet mentionné dans le préambule de la présente résolution pour un montant maximal de 2 992.05 \$ dans le cadre du volet local de la Politique de développement du territoire.

Ce projet est recommandé sous réserve des conditions énoncées à la Politique de développement du territoire et des règles gouvernementales applicables.

2019-11-194

POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE –MRC DE BEAUCE-SARTIGAN – LES ARTS DE LA RUE

Attendu que la MRC a déposé une demande d'aide financière dans le cadre du volet régional de la Politique de développement du territoire;

Attendu que ce projet vise à financer l'activité « les Arts de la rue » dans certaines municipalités du territoire;

Attendu que ce projet a fait l'objet d'une analyse et d'une recommandation écrite détaillée par le comité administratif quant au respect des objectifs et aux modalités du plan de travail de cette politique;

Il est proposé par monsieur Ghislain Jacques, appuyé par monsieur François Morin et résolu unanimement d'entériner la recommandation du comité administratif et d'accepter le projet mentionné dans le préambule de la présente résolution pour un montant maximal de 11 775\$ dans le cadre du volet régional de la Politique de développement du territoire.

Ce projet est recommandé sous réserve des conditions énoncées à la Politique de développement du territoire et des règles gouvernementales applicables

**REDRESSEMENT TERRITORIAL DES LIMITES MUNICIPALES
SAINT-MARTIN ET VILLE DE ST-GEORGES**

Les élus étant favorables au projet de redressement, il n'y a pas lieu d'adopter une résolution.

2019-11-195

**DÉCLARATION POUR L'INCLUSION ET L'OUVERTURE À LA
DIVERSITÉ**

Considérant que les droits fondamentaux des personnes ont été proclamés et enchâssés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948), la charte des droits et libertés de la personne du Québec (1975) et la charte canadienne des droits et libertés (1982);

Considérant que les municipalités et les MRC sont reconnues par l'état québécois en tant que gouvernements de proximité en étant le palier de gouvernance le plus près des citoyens et des citoyennes;

Considérant que la municipalité doit œuvrer à offrir à toute personne un environnement sain et sécuritaire, ouvert et accueillant;

Considérant que la déclaration de principe de la politique d'égalité et de parité entre les femmes et les hommes de la fédération québécoise des municipalités (FQM) rappelle que l'égalité est un droit fondamental et qu'il constitue une valeur essentielle de la démocratie québécoise;

Considérant que malgré tous les acquis des dernières décennies et l'adoption de lois qui garantissent l'égalité de droit, des inégalités existent encore;

Considérant que des gestes politiques d'engagement en faveur de l'ouverture à l'autre, du respect de la diversité et de la différence sont encore nécessaires;

Considérant que la MRC de Beauce-Sartigan représente aussi la diversité de ses citoyens et citoyennes, eux-mêmes représentatifs de toute la diversité québécoise, et que, en ce sens, elle déclare leur droit au respect, à la

reconnaissance et à l'inclusion.

Il est proposé par monsieur André Longchamps, secondé par monsieur Clément Létourneau et résolu à l'unanimité que par la présente déclaration la MRC de Beauce-Sartigan se positionne contre toute forme de discrimination ethnique, culturelle, sexuelle ou de genre et s'engage à :

- adopter une culture organisationnelle appuyée sur les valeurs d'égalité, de respect, d'ouverture et d'inclusion;
- promouvoir les valeurs d'égalité, de respect, d'ouverture et d'inclusion auprès de ses partenaires, de la population et lors de ses interventions;
- offrir à toute personne un environnement sain et sécuritaire, ouvert, inclusif et accueillant;
- promouvoir la présente déclaration auprès de la population.

2019-11-196

VILLE DE SAINT-GEORGES –APPUI AU PROJET DE STADE DE SOCCER INTÉRIEUR

Attendu que la Ville de Saint-Georges souhaite déposer une demande d'aide financière au Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives afin de soumettre un projet de construction d'un stade de soccer intérieur (soccerplexe) au cœur de la Cité étudiante;

Attendu que la réalisation de ce projet permettrait :

- aux adeptes de ce sport de pratiquer celui-ci tout au long de l'année;
- d'améliorer les infrastructures sportives liées au programme Sport-études en soccer offert aux étudiants de la région;
- de favoriser l'attraction et la rétention des jeunes et des familles de la région;

Attendu que ce type de projet serait un atout pour l'ensemble du territoire;

En conséquence, il est proposé par monsieur Éric Rouillard, appuyé par monsieur Yvon Paquet et résolu à l'unanimité d'appuyer les démarches de financement entreprises par la Ville Saint-Georges visant à doter la région d'un stade de soccer intérieur.

2019-11-197

REGROUPEMENT DES OMH

Le directeur général explique aux élus l'avancement du regroupement des OMH sur notre territoire ainsi que la composition du futur conseil d'administration et son fonctionnement.

Il est proposé par monsieur Éric Rouillard, appuyé par monsieur Éric Giguère et résolu à l'unanimité de recommander à l'Office d'habitation du Sud de la Chaudière que monsieur Tom Redmond de Ville Saint-Georges et madame Milisa Pépin de Saint-Martin soient nommés à titre de représentants

municipaux du secteur Beauce-Sartigan au sein de cette organisation.

PONT PERRAULT

Les élus discutent de l'état d'avancement du dossier ainsi que des programmes d'aide financière disponible.

2019-11-198

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

**RÈGLEMENT 751-2019 DE LA VILLE DE SAINT-GEORGES
AMENDANT LE RÈGLEMENT 150-2005 RELATIF AU ZONAGE
AFIN D'AGRANDIR LE PARC TECHNOLOGIQUE, DE RÉDUIRE
D'UNE SUPERFICIE ÉQUIVALENTE LE PARC INDUSTRIEL
OUEST ET DE CRÉER UNE ZONE PUBLIQUE ET
INSTITUTIONNELLE POUR LE PARC RICHARD-BUSQUE**

Considérant que ce règlement vise à agrandir le parc technologique;

Considérant que ce règlement a pour effet de créer la zone forestière FO-147 à l'ouest de la 35^e Avenue;

Considérant que ce règlement a pour effet de créer la zone forestière FO-837 à l'ouest de la 16^e Avenue;

Considérant que ce règlement a pour effet de créer la zone publique et institutionnelle PA-835 à l'ouest du boulevard Dionne;

Considérant que ce règlement vient identifier les usages autorisés dans ces trois nouvelles zones;

Considérant que ce règlement ne contrevient pas aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC ainsi qu'aux dispositions de son document complémentaire;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Quirion, appuyé par monsieur Clément Létourneau et résolu à l'unanimité d'émettre un certificat de conformité pour le règlement 751-2019 de la ville de Saint-Georges.

2019-11-199

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

**RÈGLEMENT 755-2019 DE LA VILLE DE SAINT-GEORGES
AMENDANT LE RÈGLEMENT 163-2005 RELATIF AU PLAN
D'URBANISME AFIN D'AGRANDIR L'AFFECTATION
RÉSIDENTIELLE DE FAIBLE DENSITÉ DANS UNE PORTION DE
LA 38^E RUE A ET POUR INCLURE LE 550-552, 14^E RUE DANS UNE
AFFECTATION COMMERCIALE**

Considérant que ce règlement modifie la carte « Plan d'affectation des sols » en agrandissant une affectation « Résidentielle de faible densité » ;

Considérant que ce règlement modifie la carte « Plan d'affectation des sols » en incluant une propriété (550-552, 14^e Rue) dans une affectation commerciale;

Considérant que ce règlement ne contrevient pas aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC ainsi qu'aux dispositions de son document complémentaire;

En conséquence, il est proposé par madame Manon Veilleux, appuyée par monsieur Camil Martin et résolu à l'unanimité d'émettre un certificat de conformité pour le règlement 755-2019 de la ville de Saint-Georges.

2019-11-200

AVIS DE LA MRC DEVANT ÊTRE TRANSMIS À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE CONCERNANT UNE DEMANDE D'ALIÉNATION ET D'AUTORISATION POUR L'UTILISATION À UNE FIN AUTRE QU'AGRICOLE PRÉSENTÉE PAR LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE ÉNERGIR SUR UNE SUPERFICIE DE 0,2573 HECTARES (lot 5 040 287) SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉPHREM-DE-BEAUCE – DOSSIER 425414

Énergir a prolongé son réseau de conduites de gaz naturel pour desservir le territoire de la municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce. À certains endroits, la conduite empiète sur des terrains privés. Une demande d'aliénation et d'utilisation à une fin autre qu'agricole doit être déposée auprès de la CPTAQ afin de régulariser la situation.

Considérant que la CPTAQ requiert l'avis de la MRC en vertu de l'article 58.4 de la LPTAA ;

Considérant que cette recommandation doit être motivée en tenant compte des critères énumérés à l'article 62 de la LPTAA;

- 1° Le potentiel agricole des lots visés et des lots adjacents est essentiellement constitué de sols de classes 5 et 7 avec des limitations au niveau de la pierrosité et de la topographie;
- 2° L'utilisation à des fins agricoles des lots visés n'est pas compromise en raison des très faibles superficies requises;
- 3° Cette autorisation n'aura pas de conséquences négatives sur les activités agricoles existantes et sur leur développement, car elles sont inexistantes sur le lot visé;
- 4° L'autorisation n'entraînera pas de contraintes aux entreprises agricoles existantes suite à l'application des règlements en matière d'environnement et d'activités ;
- 5° *Critère non applicable;*
- 6° L'homogénéité de la communauté et des exploitations agricoles n'est pas compromise en raison du caractère même de l'utilisation;

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 27 novembre 2019

7° L'autorisation n'aura aucun effet négatif sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol;

8° *Critère non applicable;*

9° Le demandeur n'a pas démontré l'effet sur le développement économique de la région de son projet;

10° *Critère non applicable;*

11° *Critère non applicable;*

Considérant la conformité de la demande aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions de son document complémentaire;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Quirion, appuyé par monsieur Camil Martin et résolu à l'unanimité que la MRC de Beauce-Sartigan informe la CPTAQ qu'elle est favorable à la demande d'aliénation et d'utilisation à une fin autre qu'agricole (dossier 425414) déposée par la Société en commandite Énergir sur le territoire de la municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce sur une superficie de 0,2573 hectares, lot 5 040 287.

2019-11-201

DÉMISSION DE MONSIEUR JEAN-CHRISTOPHE GILBERT-GAUTHIER / TECHNICIEN EN ÉVALUATION

Attendu que monsieur Jean-Christophe Gilbert-Gauthier, technicien en évaluation, a annoncé sa démission effective au 5 janvier 2020, et ce, afin de retourner aux études;

Il est proposé par monsieur François Morin, appuyé par monsieur Camil Martin et résolu à l'unanimité;

- d'accepter la démission de monsieur Jean-Christophe Gilbert-Gauthier;
- de remercier celui-ci pour les services rendus à la MRC de Beauce-Sartigan;
- de lui souhaiter bonne chance dans ses projets d'études.

2019-11-202

NOMINATION DE MONSIEUR ANTOINE TANGUAY À TITRE D'EMPLOYÉ RÉGULIER À L'ESSAI / TECHNICIEN EN ÉVALUATION

Attendu la démission de monsieur Jean-Christophe Gilbert-Gauthier occupant un poste régulier de technicien en évaluation;

Attendu que monsieur Antoine Tanguay est présentement à l'emploi à titre de technicien en évaluation, poste auxiliaire à l'essai;

Il est proposé par monsieur Éric Giguère, appuyé par monsieur Carl Boilard et résolu à l'unanimité de nommer monsieur Antoine Tanguay à titre d'employé régulier à l'essai, et ce, à compter du 6 janvier 2020.

CORRESPONDANCE

Le directeur général dépose le bordereau de la correspondance reçue depuis la dernière rencontre pour information.

RAPPORT DES COMITÉS

Les représentants des divers comités font rapport aux membres du conseil.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Les documents suivants sont déposés aux membres du conseil à titre d'information :

- États financiers mensuels;
- Rapport mensuel de la SAAQ;
- Rapport annuel ARTERRE 2018-2019;

OPÉRATION NEZ ROUGE

Les élus discutent de la possibilité de constituer des équipes pour Opération Nez rouge 2019-20.

Il est convenu que les personnes intéressées à participer avisent la direction générale.

PROJET DE LOI 48

Un document est présenté aux élus sur les changements envisagés par le projet de loi 48 visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles.

SÛRETÉ DU QUÉBEC/ TARIFICATION

Le préfet, monsieur Normand Roy, dresse un résumé du projet de règlement en cours pour tendre vers un partage à parts égales des coûts pour les municipalités desservies par la Sûreté du Québec. Le résultat final du projet et ses impacts financiers pour les municipalités ne sont pas encore déterminés, mais il semble que la hausse à prévoir serait de l'ordre de 2 à 7% pour l'année 2020.

2019-11-203

SERVICE DE PINCES DE DÉSINCARCÉRATION

Attendu que certaines municipalités du territoire offrent un service de pinces de désincarcération;

Attendu que ce type de service, essentiel pour les citoyens, engendre des coûts pour l'entretien et le renouvellement des équipements;

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 27 novembre 2019

Attendu que les services d'urgence sont souvent appelés à intervenir sur des routes numérotées qui ne relèvent pas de la compétence des municipalités;

Attendu que les municipalités n'ont aucun contrôle sur l'entretien, le déneigement ainsi que sur l'application d'abrasif sur ces routes;

Attendu que les sommes versées par la Société d'assurances automobile du Québec ne permettent pas de financer adéquatement les interventions des services d'urgences possédant ces équipements;

En conséquence, il est proposé par monsieur Carl Boilard, appuyé par monsieur Ghislain Jacques et résolu à l'unanimité de demander à la Fédération québécoise des municipalités d'intervenir auprès du Gouvernement du Québec afin que des mesures concrètes soient mises en place visant à financer adéquatement les municipalités offrant le service de pinces de désincarcération, et ce , plus particulièrement pour les interventions réalisées sur les routes sous la responsabilité du Ministère des Transports du Québec.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question de la part du public ou des élus n'est adressée au président de l'assemblée.

2019-11-204

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par madame Manon Veilleux, appuyée par madame Lyne Bourque et résolu à l'unanimité, de mettre fin à la séance. Il est 21h45.

Normand Roy, préfet

Éric Paquet, directeur général